

# **COMMUNE DE ROCHEFORT-SAMSON**

## **PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL** **SEANCE du lundi 4 mars 2024**

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 février 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

14 membres présents : BARRET Chantal, BARRET Elodie, BENOKBA Gilles, CHALOIN Christophe, CHANTEPY Lydie, CLEMENT Danielle, COMBET Chantal, DIAKITE Florane, DIPALO Anthony, DURAND Yannick, FONTANEZ Cyrille, FRANDON-MOTTET Guillaume, ORARD Claude, ROBIN Anick.

1 excusé : Martine CASCALES

---

Secrétaire de séance : Anthony DIPALO

Approbation du compte rendu de la séance du 8 janvier 2024 à l'unanimité

*Danielle CLEMENT rappelle la demande d'occupation de la salle de motricité de l'association Naitre et Grandir en Confiance, déjà abordé en point divers du Conseil Municipal du 8 janvier 2024.*

*Danielle CLEMENT indique qu'elle souhaite que l'association présente le projet avant de prendre une décision et laisse la parole à Floriane Schlotterbeck, membre et secrétaire de l'association, créatrice du collectif et habitante de Rochefort-Samson.*

*Floriane Schlotterbeck explique le rôle de l'association. Il s'agit de proposer des temps hebdomadaires entre parents et enfants de 0-3/4 ans, accompagnés des grands frères/sœurs (pour des questions d'organisation des parents).*

*Le but de ces rendez-vous pour les jeunes parents est de sortir de l'isolement, rencontrer d'autres familles avec cette tranche d'âge.*

*L'association propose des activités aux enfants de 0 à 3/4 ans et leurs familles, ainsi qu'un soutien à la parentalité (éveil musical, cycle de massages, soutien au sommeil et à l'allaitement, consultations individuelles...).*

*L'association a été créé il y a 14 ans, et compte 3 antennes sous forme de collectif : à Romans-sur-Isère, Tain l'Hermitage et dans le Royans.*

*Un test à été fait à Rochefort-Samson au mois de décembre 2023.*

*Le but aujourd'hui est de créer une antenne sur la commune, avec les familles qui sont intéressées, en lien avec la mairie et la bibliothèque.*

*Pour le moment, 25 familles du secteur sont intéressées par le créneau du mercredi après-midi, dont 11 familles de Rochefort-Samson. Il n'y a pas eu de publicité, seulement un affichage avec le bouche à oreille. Peut-être que d'autres familles seraient intéressées.*

*En attendant un retour de la commune de Rochefort Samson, l'association a depuis janvier 2024, pu se mettre en lien avec la mairie de Barbières qui leur a mis une salle à disposition. Cependant, cette salle n'est pas adaptée, elle est au 1<sup>er</sup> étage, il n'y pas de parking proche et pas d'extérieur, donc compliqué avec les poussettes et enfants en bas âge. Cette salle permet dans l'immédiat d'être une solution de secours, mais n'est pas adaptée sur du long terme, d'où le maintien de la demande à la commune de Rochefort Samson par rapport à la salle de motricité inoccupée le mercredi.*

*L'association se tourne également vers la commune de Rochefort-Samson car c'est sur cette commune qu'il y a le plus de familles intéressées. De plus, la salle de motricité est adaptée à la petite enfance, une aire de jeux se trouve juste en face, un parking est à proximité, et la salle est de plein pied. De plus,*

*la directrice de l'école maternelle est d'accord pour prêter la salle.*

*Un lien peut-être aussi envisagé avec la bibliothèque communale, car l'association Naitre et Grandir en Confiance possède une bibliothèque qui est subventionnée par la CAF, les livres sur la parentalité pourraient être proposés à la bibliothèque communale. Des projets communs pourraient également être envisagés avec l'école maternelle de St Mamans.*

*L'association proposerait des activités tous les mercredis. Dont deux fois par mois où se seront les bénévoles qui proposeront des activités gratuites et les deux autres mercredis où des professionnels de la petite enfance seront sollicités pour des activités particulières (éveil au conte, au signe, motricité...). Ces séances seraient par contre payantes, mais l'avantage pour les familles est qu'en adhérant au collectif, elles ont aussi accès aux autres activités des autres antennes.*

*Il ne s'agit pas de créer une association à Rochefort-Samson, mais de développer une antenne d'une association déjà existante hors commune. L'association a déjà le soutien de la CAF et de l'Etat (dans le cadre des 1000 premiers jours des bébés). Ces soutiens se matérialisent en proposant des activités de qualités à très bas coût voir gratuites pour les familles ayant un faible quotient familial.*

*L'association Naitre et Grandir en Confiance c'est plus de 100 familles adhérentes.*

*Une petite association ne pourrait pas bénéficier d'autant de choses (aides et activités proposées). La CAF encourage le collectif à créer une antenne de cette association sur la commune de Rochefort afin de profiter de ses avantages, de son dynamisme et de son réseau.*

*Concernant l'occupation de la salle, il n'y a jamais eu de dégradation en 12 ans d'activité. Néanmoins, l'association est assurée en cas de problème. De plus, chaque enfant est avec un parent, aucun enfant n'est sans responsable. L'association possède également du matériel.*

*Florane DIAKITE explique que la mise à disposition d'une salle communale représente un coût pour la commune, notamment par rapport aux fluides (énergies) qui sont de plus en plus chers et demande si l'association est prête à donner une participation pour ses fluides ? Les énergies sont un gros poste de dépenses dans la commune.*

*Floriane Schlotterbeck répond qu'à St Laurent en Royans, la mise à disposition de la salle est gratuite et que la commune donne une subvention à l'association. A Romans, l'association faisant ses activités dans une maison de quartier, il est demandé une adhésion financière.*

*L'association n'est pas fermée à donner une participation pour l'énergie.*

*Anick ROBIN demande combien de personnes sont des bénévoles actifs, et le nombre de membres au bureau.*

*Coko Chauffard-Kowaleski, directrice de l'association NGC et intervenante répond qu'il y a 15 bénévoles actifs, et 5 membres du bureau.*

*Anick ROBIN demande à lire les statuts de l'association.*

*L'association fera parvenir les statuts à la mairie.*

*Anick ROBIN explique que c'est un beau projet, mais pense qu'il faut veiller à limiter le nombre de participant à chaque séance compte tenu de la configuration de la salle de motricité. Elle demande combien de familles peuvent être accueillies sur le même créneau.*

*Floriane Schlotterbeck répond que chaque séance est plafonnée à 10 familles, car il est compliqué d'en gérer plus à la fois.*

*En cas de forte demande, il pourrait être envisagé d'ouvrir un nouveau créneau sur la commune ou une nouvelle antenne ailleurs.*

*Aux beaux jours, les interventions s'effectueraient à l'extérieur, dans la cour de l'école de St Mamans. En cas d'évènement plus grand, comme par exemple un spectacle, l'association pourrait demander la salle des fêtes ou réfléchir à un lieu adapté.*

*De plus, l'association propose d'organiser un partenariat avec les écoles pour proposer un hôpital des nounours, pour faire découvrir aux enfants le monde hospitalier.*

*Plusieurs familles de Rochefort-Samson ont fait le déplacement pour soutenir le projet de l'association et remercient le collectif d'organiser ce genre d'activités qui permet d'avoir un lien social sur la commune, sans faire de route.*

*Elodie BARRET demande si les activités sont maintenues durant les vacances.*

*Floriane Schlotterbeck répond que les parents sont consultés au préalable pour savoir s'ils sont présents et s'ils sont intéressés par les activités durant les vacances. Les familles peuvent tout de même se réunir, même en groupe réduit, à la condition qu'il y ait un membre de l'association qui prenne la responsabilité.*

*La présentation de l'association étant terminée et les membres du Conseil Municipal n'ayant plus de question, Danielle CLEMENT remercie les membres de l'association et reprend l'ordre du jour du Conseil Municipal.*

## **1/ CONVENTION AVEC L'ASSURANCE AXA POUR LA MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE POUR PRESENTER UNE COMPLEMENTAIRE SANTE EN FAVEUR DES HABITANTS DE LA COMMUNE**

Madame le Maire indique qu'un agent d'assurance AXA s'est présenté en Mairie afin de proposer la signature d'une convention. La signature de cette convention permettrait à AXA de proposer la complémentaire santé "Ma Santé", produit standard d'AXA, aux habitants de la commune de Rochefort-Samson à des conditions tarifaires promotionnelles.

AXA France propose aux habitants un contrat d'assurance de 3 formules avec 3 modules optionnels :

- Ma Santé 100%
- Ma Santé 125%
- Ma Santé 150%

Les remises appliquées sur les 3 niveaux de garanties seront les suivantes :

- 25% pour les personnes âgées de 60 ou plus ;
- 25% pour les travailleurs non-salariés, agricoles ou non agricoles ;
- 25% pour les fonctionnaires (agents publics titulaires), hors fonction publique d'Etat
- 15% pour les autres.

Ces remises s'entendent sur le tarif Ma Santé en cours à la date d'émission du contrat individuel.

AXA s'engage par ailleurs, à ce que chaque administré puisse souscrire ou adhérer à l'offre AXA sans questionnaire de santé ni limite d'âge.

Une fois la proposition acceptée formellement, l'offre AXA sera proposée aux habitants pendant une durée de 12 mois.

En contrepartie, AXA demande à la commune de lui permettre d'organiser une réunion publique d'information et de lui mettre un local à disposition le jour de cette réunion. La commune sera tenue d'informer les administrés de la tenue de cette réunion.

*Chantal COMBET ne comprend pas cette démarche. Pourquoi la commune signe une convention avec cette assurance en particulier et pas une autre ? Ce n'est pas du ressort de la Commune.*

*Danielle CLEMENT explique que beaucoup de commune signent ce genre de convention pour faire bénéficier les habitants de tarifs réduits. L'assurance AXA s'étant rapprochée de la commune, il est effectivement proposé de signer une convention avec cette assurance aujourd'hui. La convention n'ayant rien d'exclusif, une autre compagnie d'assurance peut nous proposer la même chose.*

*Anthony DIPALO explique que la seule contrepartie pour la mairie est de mettre à disposition une salle communale afin d'organiser une réunion d'information. Pour ceci, il est nécessaire de passer par une convention, il n'y a rien de dérangeant, pas d'exclusivité ou d'autres contrepartie. C'est la même convention que l'an dernier.*

*Chantal COMBET dit que cela n'est pas normal d'autoriser à faire du porte à porte avec le nom de la commune.*

*Danielle CLEMENT dit que cela n'autorise pas à faire du porte à porte, seulement l'organisation d'une réunion dans une salle communale grâce à la signature de la convention. L'assureur AXA ne fait pas du porte à porte. L'an dernier ce n'était pas le cas et cette fois non plus.*

*Anthony DIPALO relie la délibération où il est écrit que la commune met en contrepartie, une salle à disposition pour une réunion d'information et qu'une information sera effectuée par la commune, PanneauPocket en l'occurrence, mais comme l'an dernier déjà. Les habitants sont libres d'y assister ou pas, puis ensuite d'étudier les offres ou pas. Il n'y a pas de porte à porte ou autre. De nombreuses communes voisines signent cette convention avec AXA afin de proposer des tarifs avantageux à leurs administrés. Mais si demain une autre assurance vient à faire le même genre de proposition, c'est également possible de faire une autre convention avec elle, car cela concerne la mise à disposition d'une salle.*

*Chantal COMBET dit que le titre de la délibération induit en erreur.*

*Les conseillers s'accordent au changement du titre de la délibération : convention avec l'assurance Axa pour la mise à disposition d'une salle pour présenter une complémentaire santé en faveur des habitants de la commune.*

**Le Conseil Municipal, par 13 POUR et 1 abstention (Chantal COMBET) :**

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec AXA France.

## 2/ CONVENTION AVEC L'ASSURANCE AXA POUR LA MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE POUR PRESENTER UNE OFFRE « ENTOUR'AGE » EN FAVEUR DES HABITANTS DE LA COMMUNE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'offre promotionnelle "Dépendance pour votre Commune" proposée par AXA. Axa France a, en effet, développé et distribue des contrats d'assurance Dépendance Individuelle "Entour'Age" dont une offre est spécifiquement destinée aux habitants ayant leur résidence principale dans la commune.

En contrepartie, la commune est chargée de diffuser l'information relative à cette offre auprès de ces habitants.

L'offre promotionnelle a pour objet de proposer l'assurance Dépendance "Entour'Age", produit AXA ASSURANCES, aux habitants, avec remboursement de cotisations :

- Remboursement équivalent à 6 mensualités de la prime de 1ère année d'adhésion, versée après 11 mois de cotisations, sous réserve que l'adhésion soit toujours en cours et l'ensemble des primes acquittées.

Le rôle de la collectivité se résume à la diffusion de l'information, notamment par la mise à disposition d'une salle pour une réunion publique d'information.

*Cyrille FONTANEZ demande comment l'information doit être diffusée.*

*Anthony DIPALO répond que cela se limite à PanneauPocket, il n'y a pas de distribution boîte aux lettres par les agents. C'est l'assureur qui gère cela.*

*Comme pour la délibération précédente, les conseillers s'accordent au changement du titre de la délibération : Convention avec l'assurance Axa pour la mise a disposition d'une salle pour présenter une offre « Entour'age » en faveur des habitants de la commune.*

### Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 13 POUR et 1 abstention (Chantal COMBET)

∴

- **D'ACCEPTER** l'offre promotionnelle d'AXA France pour une assurance "Dépendance pour votre Commune" ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat annexée à la présente délibération ;
- **DE DIFFUSER** l'information auprès des habitants de la commune ;
- **DE METTRE** à disposition d'AXA une salle communale afin d'y organiser une réunion publique d'information sur cette offre promotionnelle ; Précise que les informations diffusées auprès des habitants de Givrand seront relatives à l'offre promotionnelle, à l'exclusion de toute autre offre d'assurance.

### 3/ AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2024-2029 DE VALENCE ROMANS AGGLO

Par délibération en date du 13 décembre 2023, le Conseil communautaire de Valence Romans Agglo a approuvé le projet de son nouveau Programme Local de l'Habitat pour la période 2024-2029.

**Le PLH est un document stratégique de programmation, outil de l'intercommunalité pour définir sa politique locale en matière d'habitat à l'échelle du territoire communautaire pour une durée de six ans.**

Il porte à la fois sur le parc public et privé, sur la gestion du parc existant et des constructions nouvelles, sur l'ensemble des segments du marché immobilier, sur le volet foncier à vocation résidentielle, ainsi que sur l'attention portée à des ménages ayant besoin d'une réponse adaptée (personnes en situation de handicap, jeunes, personnes âgées, gens du voyage et ménages défavorisés). Il définit les objectifs et principes de la collectivité pour répondre aux besoins en logements et indique les moyens opérationnels pour y parvenir.

Le projet de PLH s'inscrit dans un contexte local bien particulier afin d'intégrer :

- la stratégie attractivité approuvée le 8 mars 2023 en Conseil communautaire (prioritairement l'action 4 - faire de la politique de l'habitat une politique-clé de l'attractivité du territoire) ;
- le projet de territoire de l'Agglo (ambition 1 - préserver l'environnement et ancrer durablement notre territoire dans la transition écologique et ambition 4 -préserver les équilibres qui font la richesse de notre Agglomération) ;
- Les orientations territorialisées du SCoT, qui portent en particulier sur les équilibres démographiques et la croissance résidentielle entre les espaces urbains, périurbains et ruraux ;
- la loi Climat et Résilience qui vient renforcer le dispositif d'observation de l'habitat et du foncier, déjà existant sur le territoire ;
- les principes et objectifs de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) et du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information aux Demandeurs (PPGDID), concernant la politique d'attributions des logements sociaux.

Au vu des éléments d'analyse, quatre orientations sont proposées pour le PLH :

- **Orientation 1 : RENOVER**

Compte tenu des enjeux climatiques, mais aussi sociaux et urbains, le PLH vise prioritairement la rénovation et de requalification du parc de logements anciens, publics comme privés. Près de la moitié du budget du PLH est réservé aux actions de rénovation énergétique et de renouvellement urbain.

- **Orientation 2 : LOGER**

Le PLH vise à faciliter le parcours résidentiel de tous les ménages, sur toutes les communes. Les actions concernent les classes moyennes comme les publics les plus fragiles, en agissant non seulement sur le développement d'une offre abordable sur tous les territoires (en locatif ou en accession), mais aussi sur l'accueil, l'orientation et l'accompagnement du public.

- **Orientation 3 : PLANIFIER**

Afin de préserver une croissance démographique de 0,6%/an à l'échelle de l'Agglo, le PLH entend renforcer l'attractivité des centralités urbaines et villageoises, et réguler la périurbanisation. Les objectifs de construction neuves sont définis par commune au regard des besoins globaux, des enjeux du renouvellement urbain et des impératifs de réduction de la consommation foncière.

- **Orientation 4 : ANIMER**

Valence Romans Agglo pilote et coordonne la politique de l'habitat sur son territoire, avec l'appui d'un réseau de partenaires locaux (institutionnels, associatifs, opérateurs/aménageurs, etc.). L'association étroite des communes reste une condition à la mise en œuvre des objectifs de production de logements neufs, mais aussi des objectifs de rénovation. Au service du grand public, l'Agglo anime des Maisons de l'Habitat, guichet unique d'informations, de conseils et d'accompagnements techniques.

**Ces quatre orientations sont déclinées en 15 actions opérationnelles**, précisant les moyens techniques, humains et financiers à mettre en œuvre. Le budget du PLH s'élève à 33,2 millions € / an en moyenne, soit l'équivalent de 25 €/habitant et /an.

Le Conseil municipal est informé qu'il dispose, à compter du 31 janvier, d'un délai de deux mois pour transmettre son avis sur le projet de PLH (article R.302-9). Le Conseil municipal est également informé qu'il délibère notamment sur les moyens, relevant de ses compétences, à mettre en place dans le cadre du PLH et que, faute de réponse dans ce délai, son avis est réputé favorable.

L'adoption du PLH ne sera effective que lorsque les avis des communes, l'avis du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement et les éventuelles demandes de modifications de Monsieur le Préfet seront prises en compte par une nouvelle délibération du Conseil communautaire, à l'automne 2024.

*Guillaume FRANDON MOTTET dit qu'il ne comprend pas ce que l'on demande au Conseil Municipal  
Danielle CLEMENT répond qu'il faut approuver le PLH, le financement et les orientations.*

*Cyrille FONTANEZ demande si le PLH oriente le PLU de la commune ?*

*Florane DIAKITE répond que la PLH est un document stratégique d'orientation. Il faut un PLH pour donner les orientations stratégiques et construire de façon cohérente sur un territoire qui est Valence Romans Agglo.*

*Chantal COMBET cite les chiffres indiqués dans la délibération « 33.2 millions d'€ par an ». Elle dit que le budget est énorme pour ce que c'est.*

*Cyrille FONTANEZ répond qu'il y a énormément d'intermédiaires.*

*Cyrille FONTANEZ déplore qu'il n'y ait aucune explication, qu'il faudrait des réunions d'informations, quitte à regrouper plusieurs communes dans une salle des fêtes avec des techniciens qui expliquent le PLH. On a l'impression que cela est fait au niveau de l'Agglo est qu'on accepte ou pas, dans tous les cas cela s'imposera à nous. Nous avons besoin d'explications.*

**Au vu du projet de PLH 2024-2029 transmis et de l'exposé ci-dessus retranscrit, le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 5 POUR (Florane DIAKITE, Anick ROBIN, Christophe CHALOIN, Chantal BARRET et Danielle CLEMENT) et 9 abstentions :**

- **ÉMET** un avis favorable sur le projet de PLH arrêté par Valence Romans Agglo,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives au dossier.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.

#### 4/ SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET L'ASPTT GRAND VALENCE CLUB OMNISPORTS

Madame le Maire rapporte que le Conseil Municipal Jeune s'est rapproché de l'ASPTT Grand Valence Club Omnisports afin de co-organiser un trail sur la commune le dimanche 2 juin 2024.

L'ASPTT propose la signature d'une convention de partenariat entre l'association et la commune afin de mettre au clair les rôles de l'association et de la commune pour l'organisation de cet évènement.

*Florane DIAKITE rappelle que le CMJ travaille sur plusieurs projets, habituellement des projets pour les plus jeunes de la commune mais pas seulement.*

*Le but est de lancer quelque chose qui réunit les générations comme le sport.*

*Florane DIAKITE explique avoir rencontré avec Martine CASCALES, l'ASPTT lors du trail de Barbières. Ils ont accepté de travailler sur l'organisation d'un éventuel trail sur Rochefort-Samson en 2024.*

*Cela fait quelques temps que l'ASPTT, le CMJ, et l'USS travaillent ensemble pour l'organisation de cet évènement.*

*Le but de la convention est de cadrer l'organisation de l'évènement et notamment le prêt de la salle des fêtes (qui passe par le CMJ).*

*Cet évènement aura lieu le Dimanche 2 juin 2024 et le trail sera composé de 2 circuits : un circuit de 11km et un circuit de 22km. Ces tracés sont en cours de finalisation grâce à l'USS.*

*Le CMJ fera des animations à destination des plus jeunes. L'idée est de permettre aux familles de venir et participer. L'évènement se doit d'être familiale également pour attirer le plus de monde.*

*Chantal BARRET demande à qui ira le bénéfice de l'organisation ?*

*Florane DIAKITE explique que c'est l'ASPTT qui organise l'évènement, c'est donc eux qui encaisseront le prix de la participation au trail. Ils prendront ainsi en charge l'ensemble des frais liés à l'organisation.*

*Néanmoins, l'USS aura une buvette et le CMJ une vente de gâteaux .*

*Chantal BARRET dit qu'effectivement le trail est à la mode et que c'est une bonne idée, mais cela n'attirera pas les familles et les enfants car un trail est surtout destinés aux sportifs.*

*Guillaume FRANDON-MOTTET répond qu'il s'agit justement du rôle du CMJ de fédérer les familles et de proposer des activités pour enfants. Le but est d'attirer également les familles. L'ASPTT vient organiser professionnellement le trail, ce que nous ne savons pas faire. Au CMJ d'organiser ce qui peut graviter autour.*

*Chantal COMBET rebondi sur le projet de convention qui indique « que le repas est offert aux bénévoles ».*

*Florane DIAKITE cite la convention « selon les moyens fournis ».*

*Christophe CHALOIN regrette d'avoir appris l'organisation du trail lors des vœux du maire. Il déplore un manque de communication concernant le CMJ, sur ce qu'ils font.*

*Florane DIAKITE répond qu'elle envoie des mails assez régulièrement et qu'elle fait des synthèses. Ce qui est bien dommage qu'il ne prenne pas la peine de les lire. Elle fait également à chaque fois des invitations aux manifestations organisées par le CMJ sans pour autant le rencontrer. Florane DIAKITE invite les conseillés aux séances du CMJ qui ont lieu les samedis après-midi. Néanmoins, Florane DIAKITE*

*dit qu'elle prend note de la remarque et qu'elle fera plus de compte rendu du CMJ lors des Conseil Municipaux si besoin.*

*Danielle CLEMENT répond que le trail avait été noté dans la première gazette de l'année 2024.*

*Guillaume FRANDON MOTTET dit que la première réunion avec l'ASPTT était début décembre 2023, et la 2<sup>nd</sup>e le 24 janvier 2024, cela est donc allé relativement vite.*

*Yannick DURAND demande si le trail de barbières est annulé pour l'année 2024.*

*Florane DIAKITE répond que oui, qu'il n'y a pas de compétition entre les communes.*

*Guillaume FRANDON MOTTET explique qu'à Barbière, la commune n'était pas demandeuse et c'était l'ASPTT qui était à l'initiative de la demande et de l'organisation du trail. Pour Rochefort c'est l'inverse, c'est une équipe motivée entre le CMJ et l'USS, qui demande à l'ASPTT un soutien professionnel pour l'organisation d'un trail. L'ASPTT a donc répondu très favorablement à la demande, surtout avec le site magnifique que nous possédons sur notre commune.*

*Danielle CLEMENT explique que la convention avec l'ASPTT expire le 30 juin 2024 et sera renouvelable par tacite reconduction.*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

**D'APPROUVER** la convention de partenariat entre la commune et l'ASPTT,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention

**5/ SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL AVEC L'ASSOCIATION NAITRE ET GRANDIR EN CONFIANCE**

Madame le Maire propose la signature d'une convention de mise à disposition d'un local communal avec l'association Naitre et Grandir en Confiance, une association hors-commune.

Cette association a pour but de proposer des activités aux parents et aux enfants de 0 à 3 ans. Une dizaine de familles de Rochefort-Samson se sont déjà rapprochées de cette association.

Le local proposé à cette association est la salle de motricité, qui est adaptée aux activités 0-3 ans. L'association souhaite occuper la salle le mercredi après-midi, de 16h à 18h30.

Il est proposé de signer la convention pour une durée de 4 mois, soit jusqu'à la fin de l'année scolaire.

*Danielle CLEMENT rappelle l'intervention de l'association Naitre et Grandir en Confiance en début de séance.*

*Danielle CLEMENT dit qu'elle soutient le projet car il y a de nombreux bébés sur la commune, et aucune activités 0-3 ans, notamment dans ce domaine.*

*Danielle CLEMENT explique qu'elle craignait que les enfants divaguent dans les salles de classes, mais que les portes peuvent être fermées à clés. De plus, il peut-être spécifié dans la convention, qu'au moindre incident, celle-ci peut prendre fin.*

*Chantale COMBET souhaite une convention annuelle si cela se fait, et souhaite également avoir les statuts de l'association.*

*Lydie CHANTEPY dit que cette association touche des subventions et des aides, qu'il y a une rémunération de l'intervenante... il ne serait pas normal de faire une convention gratuite.*

*Chantale BARRET rajoute qu'il faut une contrepartie pour le principe.*

*Christophe CHALOIN indique qu'il faut être ferme dès le départ. Attention à ce que ça ne dérape pas. Cela à un coût pour la commune.*

*Cyrille FONTANEZ dit que si on accepte, il faudra reprogrammer le chauffage pour le laisser les mercredis. Cependant, il faudra bien que les institutrices ferment le chauffage de partout les mardis soirs pour que ça ne chauffe pas de partout pour rien tous les mercredi. Et il faudra qu'elles pensent à remettre le chauffage les jeudis matin.*

*Anick ROBIN demande si on maintient quand même les activités durant les vacances scolaires ? En effet, pendant les vacances scolaires les agents en profitent pour faire des travaux de maintenance ou d'autres associations pourraient avoir besoin de la salle.*

*Cyrille FONTANEZ rappelle que le chauffage est baissé au maximum durant les vacances scolaires. Ce n'est pas pertinent de proposer les activités durant les vacances car cela nécessiterait de relancer le chauffage uniquement pour les activités.*

*Florane DIAKITE dit qu'elle n'est pas d'accord avec le fait de proposer l'activité tous les mercredis. C'est une association hors commune, qu'il faut tester avant d'aller plus loin.*

*Florane DIAKITE propose 2 mercredis par mois jusqu'aux vacances de juillet, pour voir comment cela se passe.*

*Elle demande pourquoi une autre association hors commune n'aurait pas le droit à la salle de motricité si on accepte.*

*Elle ajoute qu'il faut ajouter dans la convention que la commune à toute réserve pour réquisitionner la salle en cas de besoin.*

*Anick ROBIN répond que justement, on peut tester sur 6 mois, c'est une initiative intéressante.*

*Cyrille FONTANEZ dit qu'il faut essayer, faire un test. Mais il faut que cela soit cadré. Il faut faire attention s'il y a des enfants plus grands, il faudra bien verrouiller les classes pour qu'ils ne soient pas tentés de s'amuser dans les classes.*

*Chantal COMBET propose de faire payer une contribution pour l'occupation de la salle, car l'association touche des aides et verse des rémunérations. Ces personnes cherchent des endroits pour exercer leur activité et toucher une rémunération. De plus, d'autres parents qui sont sur d'autres communes vont venir en profiter.*

*Florane DIAKITE demande combien la commune doit demander par mois et si on part sur deux mercredis par mois, le temps de voir comment cela se passe et évaluer à la fin de ce test le coût pour la commune ?*

*Lydie CHANTEPY dit que 2 mercredis par mois sur 4 mois est suffisant pour un test*

*Yannick DURAND propose 100€ pour la période jusqu'à juillet, avec 2 fois par mois.*

*Elodie BARRET fait remarquer que le calendrier du mois de mai est coupé par 2 mercredis fériés.*

*Anick ROBIN et CLAUDE ORARD trouvent qu'il faudrait accepter plus que 2 mercredis par mois.*

*Anthony DIPALO trouve aussi que c'est peu, surtout s'il y a des mercredis fériés qui ne compteront pas au final. Il faudrait accepter au moins 10 mercredis sans forcément fixer de date, à l'association de nous donner son planning suivant son organisation.*

*Les élus s'accordent pour prêter la salle pour 10 séances, jusqu'au 5 juillet 2024, hors jours fériés et vacances scolaires. L'association doit fournir à la commune le calendrier des séances. L'association peut utiliser la salle de 16h à 18h30 uniquement les jours indiqués. Il est demandé à l'association une participation de 100€ pour la période.*

*A la fin de la période, un bilan des activités doit être fourni à la commune, ainsi que le nombre de participants, dont le nombre suivant la commune de provenance.*

*Compte tenu de la configuration de la salle, le nombre de familles est limité à 10 par séance.*

*La commune se réserve le droit de récupérer la salle pour tout évènement.*

*Avant la signature de la convention, l'association devra fournir ses statuts, ainsi que son attestation d'assurance.*

### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

**EMET** un avis favorable à cette mise à disposition, pour 10 séances les mercredis de 16h à 18h30, hors jours fériés et vacances scolaires, jusqu'au 5 juillet 2024.

**DIT** que l'association doit fournir un calendrier des séances, ses statuts, ainsi que son attestation d'assurance.

**DIT** qu'à la fin de la convention, l'association doit fournir un bilan des activités ainsi que le nombre de participants, dont le nombre de participants suivant la commune de provenance.

**FIXE** cette convention selon une redevance de 100 € pour les dix séances.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer cette convention

### **Points divers :**

- **Points Divers :**

- **Illuminations de Noël (achats + changement des prises)**

Danielle CLEMENT dit que notre agent technique a rapporté que certaines prises des illuminations de Noël ne fonctionnent pas. Cela fait deux années qu'elles sont posées et que certaines ne marchent pas.

Christophe CHALOIN dit qu'il faut déjà faire venir un électricien pour tester les prises.

Danielle CLEMENT répond qu'il est nécessaire de faire venir une nacelle et que les prises ont plus de 20 ans.

Cyrille FONTANEZ dit que les prises sont cuites et qu'il faut savoir si nous investissons dans les illuminations de Noël ou pas. Réfléchir aussi pour savoir si on garde des illuminations dont les motifs ne sont pas très beau où si on les change ?

Cyrille FONTANEZ explique que Danielle CLEMENT propose de mettre des stalactites devant la mairie comme du côté de l'école de Rochefort, et de les laisser toute l'année comme cela se fait de plus en plus par d'autres communes.

Danielle CLEMENT explique que Robert CLEMENT se propose de refaire gracieusement les motifs comme il l'a déjà fait sur St Mamans à partir des anciennes illuminations. Il récupère les tubes pour refaire des motifs.

Cyrille FONTANEZ dit qu'il faut déjà voir le cout des illuminations et d'un électricien .

Christophe CHALOIN répond qu'il faut faire des devis

Cyrille FONTANEZ dit qu'il est possible de ne mettre qu'une illumination sur deux sur la traversée de Rochefort-Samson, donc il faut réfléchir sur le sujet pour savoir ce qu'on veut avant de demander des devis.

De plus, Cyrille FONTANEZ explique qu'un recensement des prises sur éclairage public qui ne fonctionnent plus a été fait, un de nos agents a fait faire un devis. Il y a 9 prises qui ne fonctionnent pas, mais il faut voir ou les mettre car cela éviterait d'acheter des prises non utilisées

#### - Plan de Maitrise Sanitaire (PMS)

Florane DIAKITE a déjà évoqué l'intérêt d'avoir un PMS il y a quelques mois.

Un travail avec le cabinet Agroconsult a démarré. Le cabinet a posé un diagnostic sur notre restauration scolaire en présence des agents concernés.

L'objectif du PMS est de garantir la sécurité alimentaire, éviter et prévenir les potentiels intoxications. Chaque PMS est unique car chaque collectivité est unique.

Il s'agit de mettre en place de bonnes pratiques d'hygiène, ainsi que la traçabilité.

Un état des lieux a été fait en présence des agents, et un travail avec ces derniers est toujours en cours. Actuellement, nous priorisons les actions à court et moyen terme.

Des choses ont déjà été faites, comme la réparation du lave-vaisselle et du four.

Des tables pour la restauration scolaire ont été achetées pour remplacer celles en bois non lisses, et des devis sont en train d'être fait pour des poubelles aux normes (ouverture à pédale et non ouvertes) .

Le compte rendu est assez précis et des temps de rencontre sont prévus avec le cabinet pour voir l'avancement du PMS. Les agents assistent à chaque réunion. La première était le 20 décembre 2023, et la prochaine est le 20 mars 2024.

Une fois que le PMS sera bouclé à moyen terme, il sera possible de se rapprocher d'autres structures pour trouver un autre fournisseur de repas collectifs afin de quitter Valence Romans Agglo où nous avons de nombreuses questions sur la qualité des repas fournis. Il y a également une nécessité de ce PMS face à des normes qui deviennent de plus en plus sévères.

Pour rappel, il y a 6 mois de préavis pour quitter la cuisine centrale de l'Agglo.

Il y a quelques mois, nous avons déjà eu un contact avec la cuisine de Chatuzange et le PMS était une garantie nécessaire à avoir pour signer chez eux.

Un temps sera prévu avec le cabinet Agroconsult et les élus en fin d'année scolaire pour les sensibiliser au PMS.

Florane DIAKITE souligne l'enthousiasme des agents face à ce travail avec le technicien. Cela les fait monter en compétences et les valorisent.

Christophe CHALOIN demande combien coute le cabinet Agroconsult.

Cyrille FONTANEZ répond environ 3800€.

Cyrille FONTANEZ dit que certains travaux d'amélioration sont réalisés par nos agents techniques (comme l'habillage des portes). Mais certains points couteraient très cher (par exemple, un point

d'eau de lavage de main ne peut être le même pour remplir les pots à eau), donc cela reste à réfléchir.

Il est aussi demandé des prestos à infrarouge, qui représente 900€ les 5 prestos.

Florane DIAKITE répond qu'il y a certaines choses qui ne coutent rien, comme des contrôles de températures et autres.

Cyrille FONTANEZ ajoute qu'il y a aussi une interrogation face aux vestiaires, car nous manquons de place. De plus, il faudrait 2 vestiaires par personne (1 côté propre et un côté sale).

Prochains Conseils Municipaux :

- 18 mars 20h00 (budget)
- 8 avril 2024 à 20h00.
- 13 mai 2024 à 20h00.